ARTISET

Prise de position

Les questions se rapportent au concept proposant trois modèles pour l'expérience du monde du travail (EMT) dans le domaine de la santé des hautes écoles spécialisées (HES), destinées principalement aux diplômés des gymnases. L'EMT est une condition d'admission et de réussite pour les études de bachelor HES dans le domaine de la santé pour les personnes sans certificat d'admission spécifique.
Ces modèles ont été élaborés par des représentants des hautes écoles spécialisées afin de répondre aux critiques d'une proposition antérieure en 2023, en renforçant l'aspect éducatif et en tenant compte des spécificités du secteur de la santé.

Les trois modèles proposés sont les suivants:

- **Modèle 1 "Deutschschweizer Modell"**: Au moins 2 mois d'AWE avant les études et un bloc de 10 mois maximum immédiatement avant le module de réflexion et l'obtention du Bachelor.
- **Modèle 2 "SUPSI"**: Au moins 2 mois d'AWE avant les études et un maximum de 10 mois répartis sur la durée des études jusqu'au module de réflexion et à l'obtention du Bachelor, ou la possibilité d'une AWE complète avant les études[8].
- **Modèle 3 "HES-SO"**: 12 mois d'AWE avant le début des études, avec 10 semaines de préparation théorique.

Les hautes écoles spécialisées doivent mettre en œuvre l'un de ces trois modèles d'ici fin 2030.

1)	Soutenez-vous la proposition du Conseil de l'université concernant le concept comprenant trois modèles pour l'expérience du monde du travail et sa mise en œuvre ?

Est-ce que votre organisation approuve cette proposition ?

☒ Qui ☐ Non

ARTISET est favorable au concept avec les trois modèles pour l'EMT. Il approuve les adaptations réalisées dans la proposition de ce nouveau concept.

Justifications:

- Le nouveau concept tient compte des modifications apportées suite aux critiques formulées dans le cadre de l'audition à l'encontre d'une première proposition datant de 2023.
- Il tient compte des particularités respectives et des besoins dans le domaine de la santé.
- Les EMT sont proposées avant le Bachelor.
- Les trois modèles proposés ont été élaborés par des représentants des hautes écoles spécialisée au sein d'un groupe de travail. Une méthode participative a mis en lumière ce nouveau concept.

2) Voyez-vous dans la proposition du Conseil de l'université d'autres éléments qui devraient être pris en compte ?

D'autres éléments devraient être pris en compte, notamment:

- Le maintien de l'attractivité de la filière :
 Il faut veiller à ce que les conditions d'admission dans les hautes écoles spécialisées dans le domaine de la santé, en particulier dans le domaine des soins, ne dissuadent pas les personnes qui ne possèdent pas de diplôme spécifique (en particulier la maturité gymnasiale). Toutes les modalités à retenir doivent éviter de faire obstacle au recrutement d'étudiant.es dans le domaine de la santé, en particulier pour les soins infirmiers.

 Le principe selon lequel les titulaires d'une maturité gymnasiale devraient plutôt s'orienter vers l'université et que les hautes écoles spécialisées devraient être « réservées » aux titulaires d'une maturité professionnelle dans le domaine de la santé n'est pas pertinent. Il est intéressant pour ce domaine de disposer de plusieurs profils de formation préalable, qui apportent chacun des spécificités intéressantes pour les professions de la santé.

- La qualité de l'EMT et l'encadrement :
 Suite à l'augmentation du besoin en place de stage, il sera important de veiller spécialement à la mise en place d'un encadrement de qualité envers les étudiants pendant l'EMT. Leur activité doit leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite de leur formation et en vue de l'obtention de leur Bachelor. A la fin de leur formation, les diplômés doivent disposer de qualifications professionnelles adaptées au marché du travail et aux besoins des institutions et ceci dans le but de préserver la sécurité des résidents et la qualité des soins.

- La surcharge des institutions et la préservation des ressources humaines :
 L'accompagnement des étudiants pendant l'EMT représente une charge importante pour les professionnels et les formateurs. Une gestion prudente des ressources humaines (professionnels et formateurs) est donc nécessaire pour éviter de surcharger le personnel existant.
 Un engagement des cantons en faveur des ressources sera nécessaire dans les institutions pour accueillir les personnes en EMT dans le domaine de la santé.

 De plus, dans le contexte actuel de pénurie de personnel soignant, il est impératif d'élargir la recherche de lieux de stage et de praticiens formateurs. Cela signifie ne pas se limiter aux structures traditionnelles, mais d'adopter une approche beaucoup plus large et proactive.

- Les conditions de travail :
 Une rémunération appropriée pour le travail effectué pendant le stage, y compris dans tout le domaine d'approvisionnement sera nécessaire afin de maintenir des conditions de travail équitables et favoriser un environnement propice au développement. De plus, celle-ci motive le stagiaire, l'incite à s'investir pleinement dans les objectifs de l'institution et renforce son engagement envers ses missions.
 Instaurer une rémunération équitable pour les stagiaires, c'est faire un pas vers un marché du travail plus juste et plus performant.